



Comité Régional  
Pays-de-la-loire

Le Président

NANTES, le 10 janvier 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents  
Elan 2000 – Laval Bourny Gym – La Cambronnaise  
– AG La Montagne – E.Cholet

**Réf.** : LLR/DA N°125.20

**Objet** : Finale Aérobic

## FINALE REGIONALE AEROBIC

**Date** : Dimanche 9 février 2020

**Lieu** : Complexe sportif Chamiraud – rue Amand Bujard – 85200 – FONTENAY LE COMTE

### REGLEMENTATION :

- Les Forfaits sont à signaler 8 jours avant la compétition sur Gymengage

### **ENGAGEMENTS : A régler IMPERATIVEMENT avant la compétition**

Le **droit d'engagement** s'élève à : **Equipes : 46 € - Trio : 32 € - Individuels : 28 €**. Les clubs conventionnés bénéficient d'une ristourne de 35%. La facture générée par Engagym ne sait actuellement pas tenir compte de cette ristourne, aussi il appartient au trésorier des clubs conventionnés de l'appliquer eux même pour calculer le montant de leur règlement. En fin de saison le Trésorier Régional adressera à chaque club un justificatif comptable des montants effectivement réglés.

ATTENTION : Bien que la licence soit dématérialisée, la réglementation sportive impose un contrôle des licences systématique (avec photo) à chaque compétition. Vous devrez les présenter pour vérification le jour de la compétition, en format électronique (PDF) de préférence (fichier généré depuis engagym).

Prévoir la possibilité d'¼ d'heure d'avance ou de retard par rapport aux horaires prévus.

**GYMNASTES ET ENTRAINEURS** : Tenue selon réglementation en vigueur

### **JUGEMENT** :

Réunion des juges 8h30

Chaque club doit fournir 1 juge minimum pour 1 catégorie engagée et 2 juges minimum pour deux catégories et plus engagées, dont un juge niveau 2 minimum pour le niveau National.

*Cependant, pour offrir un panel de qualité en finale régionale et ainsi, poser au plus juste la note sur chaque routine, tous les juges des clubs représentés sont invités à juger la compétition.*

Les juges, nouvellement promu(e)s ou non, jugeront toute la compétition quelle que soit la catégorie.

Si les juges sont également athlètes, ils/elles seront libéré(e)s pendant leur temps de compétition (échauffement -> passage).

Afin de préparer au mieux le panel de juge, merci de nous communiquer par mail [aerobic@ffgypaysdelaloire.fr](mailto:aerobic@ffgypaysdelaloire.fr) les noms et niveaux des juges avant le 27 janvier 2020.

- Tenues des juges :
  - Femme : tailleur, jupe ou pantalon bleu marine (noir toléré), chemise blanche
  - Homme : veste bleu marine (noir toléré), pantalon gris, chemise claire, cravate
- Amende de 200 € pour absence de juge (à régler sur place)  
Toute tenue non respectée entraîne l'interdiction de juger et donc une amende pour absence de juge.
- Livret de juge obligatoire.

### **MUSIQUE** :

Vous devez **télécharger les musiques sur le site DjGym** avant le lundi 28 janvier délai de rigueur.  
**Et vous munir d'un double de vos musiques sur clé USB.**

**Merci de prévoir également vos musiques sur clé USB pour la salle d'échauffement.**



LUC LE ROY